

I.—PARTIE THEORIQUE.

PRINCIPES DE LITTÉRATURE.

(Suite.)

II.—PARTIE.

INVENTION. (Suite.)

Après avoir indiqué les conditions générales et particulières de l'invention, nous avons brièvement énuméré et développé les sources où l'esprit puise les idées et les sentiments.

Nous avons parlé de l'étymologie, du sens propre et figuré des mots, des maximes, proverbes, exemples, textes, citations, traits historiques et paroles mémorables, des objets considérés en eux-mêmes au moyen de la définition, de la division, de l'énumération des parties, des objets considérés dans leurs relations à l'aide de la comparaison, du contraste, de la cause et de l'effet, du genre et de l'espèce.

Il nous reste à parler d'une autre veine bien riche et bien féconde : cette cinquième source vaut à elle seule un répertoire.

V.—Les circonstances.

2. Les circonstances comprennent tout ce qui caractérise et délimite un événement, un fait, une action.—On les a groupés dans ce vers technique latin :

Quis, quid, ubi, qua vi, quoties, cur, quomodo, quando?

c.-à-d. Auteur, fait, lieu, moyens, fois, motif, manière, temps.

Les circonstances **antécédentes** (ou *antécédents* d'un fait) précèdent le fait à écrire, à raconter, à étudier et comprennent les paroles, les habitudes, le caractère, les démarches, les relations, les actes antérieurs de la personne mise en cause.

Ex.—Avant de faire le récit de la **Mort de Marie Stuart**, ou de **Jeanne d'Arc**, je dois m'informer des *antécédents* de ces événements tragiques.

S'il s'agit de décrire un fait, il me sera utile d'en faire connaître les circonstances antérieures pour amener le lecteur à prendre intérêt au récit lui-même.